



Imposons des groupes-classes hétérogènes

Si l'arrêté du 4 avril 2025 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège reconduit les groupes de niveau en sixième et en cinquième, il précise bien que ceux-ci doivent être « constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs »

C'est l'occasion pour l'ensemble des professeur·es qui le souhaitent, de rappeler dans les conseils d'administration

que ces groupes sont dans l'immense majorité des cas non financés, que les élèves de sixième ont besoin d'un « groupe-classe » stable pour mieux s'intégrer au collège, de groupes-classes hétérogènes pour créer une émulation, que chacun·e puisse accéder aux mêmes acquis, des effets en cascade sur les emplois du temps, une perte de liberté pédagogique pour les enseignant·es de mathématiques et français, etc.

Si les remontées que nous font les collèges des Alpes Maritimes sont à peu près unanimes sur les effets négatifs des groupes Attal quand ils sont mis en place, ceux-ci ne l'ont été que très partiellement. En effet à l'automne 2024 déjà, d'après le syndicat majoritaire des personnels de direction lui-même, nous savions que seuls 21% des établissements avaient réuni les élèves selon leur niveau, tandis que 60% avaient opté pour des groupes hétérogènes uniquement.

Si E. Borne semble avoir pris cet arrêté sous la pression du SNPDEN, qui réclame de pouvoir préparer la rentrée 2025 en s'appuyant sur des textes officiels sortis dans le bon timing, la ministre de l'Education ne semble pas convaincue, puisqu'elle n'élargit pas ces groupes aux quatrièmes et troisièmes, en cohérence avec sa déclaration devant le sénat au mois de mars : « quand on prend des élèves [en situation de handicap], des élèves allophones, des élèves qui sont plus faibles, et qu'on les regroupe (...), je ne suis pas sûre qu'on donne le maximum de chances aux élèves qui étaient les plus faibles de rattraper un jour les moyens et les bons. » (citée le 04 mars sur https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/03/04/groupes-de-besoins-au-college-l-inquietude-confirmee-pour-les-eleves-les-plus-en-difficulte_6576156_3224.html).

C'est ainsi que, sans dogmatisme mais fort·es de l'analyse de ce que nous vivons dans nos classes, nous devons exiger dans tous les collèges des groupes-classes hétérogènes, « constitués [comme indiqué dans l'arrêté du 4 avril 2025] en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs ».